

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 20 JANVIER 1915

G.-E. DION, Administrateur

La Question Bilingue

Nous publions cette semaine plusieurs documents importants ayant trait à la lutte que font, dans l'Ontario, nos frères les Canadiens-Français pour la conservation de leur langue et de leur religion.

Le cri fanatique d'à bas le français, parti de la loge orangiste, s'est répercuté par toute la province d'Ontario. Nos compatriotes ont dû entreprendre une lutte héroïque pour conserver leurs droits menacés par les orangistes secondés malheureusement par la plupart des Irlandais Catholiques.

Afin de s'assurer le support de la loge, le gouvernement de l'Ontario a voté des lois et des mesures vexatoires propres à faire disparaître l'enseignement du français. Malgré le rapport défavorable de ses propres inspecteurs anglo-protestants le gouvernement de l'Ontario maintient en vigueur le règlement 17 et la double inspection.

Depuis assez longtemps un groupe d'hommes de la province de Québec, malgré le sarcasme et l'injure de leurs compatriotes, revendiquaient, au nom de la constitution canadienne, au nom de la plus élémentaire justice et du droit naturel, la conservation des droits de la minorité menacés par tout, excepté dans la province de Québec ou l'élément Canadien-Français prédomine.

Les journaux français de la province de Québec pour la plupart, ceux à grand tirage surtout, accusaient ceux qui réclamaient justice de retarder la solution du conflit. On voulait tout arranger par des compromis qui n'auraient d'autres résultats que de céder toujours sans résistance devant la force brutale comme si le droit et la justice n'étaient pas une force plus grande et qui finit toujours par triompher.

A ces conciliateurs à outrance la guerre Européenne servit de prétexte nouveau pour enterrer la question : "La France combat au côté de l'Angleterre, disait-on, alors que la minorité cesse de réclamer : qu'elle perde à jamais ses droits et que le tyran triomphe plutôt que de jeter une note discordante dans l'harmonie qui doit unir les différentes races au Canada".

Cependant, l'idée de justice a fait son chemin. Après les réclamations de particuliers, après les belles protestations de Mgr Bruchési et la belle lettre de S. E. le Cardinal Bégin voilà que Sir Lomer Gouin, de son siège de premier ministre demande pour la minorité de l'Ontario une place au soleil du Bon Dieu. Et pour faire suite à l'initiative du premier ministre un député anglais de Québec présente la motion que nous citons plus bas et la chambre de Québec la vote à l'unanimité.

Espérons que ces démarches, venant de haut lieu, auront un effet salutaire et que justice sera enfin rendue pleine et entière à nos frères de l'à-bas.

D'ERLANGES.

Discours de Sir Lomer Gouin

"Me sera-t-il cependant permis de dire ici combien nous regrettons qu'une malheureuse division chez nos frères de la province voisine empêche que cette union soit parfaite."

"Pendant qu'en Europe, Anglais et Français luttent à l'envie pour le triomphe de la justice, pendant que sur les champs de bataille Français et Anglais versent généreusement leur sang pour qu'il n'y ait plus d'opprimés en Europe et que la paix soit assurée aux générations de demain, pourquoi faut-il que leurs frères de l'Ontario se divisent sur l'opportunité d'enseigner aux enfants d'une minorité la langue des découvreurs de ce pays et qui est aussi celle d'un peuple pour lequel l'Empire joue en ce moment le sort de ses flottes, de ses armées, de ses colonies, de sa vie nationale."

"Loin de moi la pensée de m'interposer entre le gouvernement et la minorité de la province voisine et Dieu me garde de prononcer une parole qui pourrait ajouter à la division que nous déplorons, mais je ne puis oublier que ce sont des Canadiens anglais de l'Ontario et les Canadiens français du Québec qui ont d'accord fondé l'édifice déjà puissant qu'est le Dominion."

"Qui voudrait prétendre qu'il n'a pas été dans leur esprit de donner aux deux races des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne, ainsi que le disait Sir John Macdonald en 1869, et qui pourrait prétendre que ce ne soit pas en s'inspirant de tels sentiments que l'acte de l'Amérique britannique du nord a été rédigé par les pères de la confédération ?"

"Grâce à Dieu, nous avons toujours vécu ici dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu, dans la province de Québec d'oppression ni d'opprimés, et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en aura jamais."

"Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner

que l'Ontario fit entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens.

C'est animé de ce sentiment, M. l'Orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser, au nom de toute la population de Québec, — des Canadiens-anglais, Écossais et Irlandais, comme des Canadiens-français — un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario. Au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française d'Ontario et même au besoin qu'on soit généreux envers elle.

"Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande, pour le verbe français, le droit de raisonner aux lèvres des écoliers d'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler."

LE RESPECT DES RACES

Article sympathique du "Star"

(Du "Star" de Montréal)

Quand le premier ministre de la province de Québec, applaudi par tous les membres de la législature, et cela à la suite d'une touchante supplique du Cardinal Bégin, fait un appel à la majorité anglaise d'Ontario de traiter avec plus de bonté nos frères de langue française, ce ne peut être ignoré par nos compatriotes d'Ontario.

Nous avons souvent dans nos colonnes insisté auprès du peuple ontarien pour qu'il agisse dans un esprit de tolérance, de conciliation et de générosité avec les Canadiens-français. Nous avons toujours estimé que l'effort même le plus insignifiant pour mettre "un embargo" sur la gracieuse et charmante langue française, l'une des deux langues nationales de ce Dominion bilingue, serait une maladresse gouvernementale, un coup porté à la fraternité et une flagrante violation du pacte en vertu duquel notre pays fut établi.

Que le peuple d'Ontario possède le droit technique de limiter l'usage du français, comme langue au programme de l'instruction dans leurs écoles, personne ne le nie, mais quant à savoir s'ils en ont le droit moral, cela est discutable. Les clauses de l'éducation dans l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord furent un marché entre les majorités du Haut et du Bas Canada respectivement, à l'effet que les minorités dans les autres provinces devaient jouir de l'autonomie éducative. En deux mots, la minorité catholique d'Ontario et la minorité protestante de Québec avaient la liberté de dire précisément quelle sorte d'écoles elles désiraient avoir pour leurs enfants.

On ne croyait jamais que cela dut devenir une question vitale. Jamais Québec ne songea à intervenir dans les écoles protestantes de la minorité anglaise. Le marché existe cependant dans la constitution, il est indéfectible et peut être justement interprété comme comprenant à la fois et la langue et la religion.

Dans l'Ontario on intervient dans l'usage du langage d'une manière qu'on n'oserait pas employer pour la religion. Nous voulons montrer à nos compatriotes de langue anglaise dans les provinces où ils forment la majorité, tout le sérieux de la situation quand la majorité française de Québec exprime ses sentiments par l'intermédiaire de ses chefs politiques et religieux, comme elle l'a fait. Ce n'est pas le temps des divisions.

Aujourd'hui nos soldats obéissent à des ordres donnés dans les deux langues. Les Canadiens-français se sont enrégimentés loyalement pour combattre pour le drapeau, et ils sont un nombre en proportion de la population française.

Le fait d'avoir appris le français sur les genoux de sa mère n'engendre pas la déloyauté au drapeau qui flotte sur les tranchées du sol de France envahi par des violateurs barbares.

Ce qu'il faut en ce pays, c'est l'harmonie, le respect commun pour les traditions, pour les deux lois et les privilèges de chacun. Le nouveau premier ministre d'Ontario ne pourrait mieux inaugurer son régime qu'en écartant de lui cette politique, si en dehors des principes britanniques et si périlleuse pour le maintien de la bonne entente entre les deux nations les plus importantes de la communauté, et c'est de cela que dépendront la paix et la tranquillité du Canada.

MOTION BULLOCK

Que cette chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, et sans vouloir en aucune façon intervenir dans les affaires des autres provinces de la Confédération, constate avec regret les divisions qui semblent exister parmi la population de la province de l'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues, et croit qu'il est de l'intérêt du Dominion en général que toutes les questions de ce genre soient

envisagées à un point de vue large, généreux et patriotique, se rappelant toujours que l'un des principes fondamentaux de la liberté britannique dans tout l'empire est le respect des droits et des privilèges des minorités.

Discours de M. Bullock

Après les magnifiques paroles du premier ministre, dit M. Bullock, on pouvait penser que tout était dit. Un certain nombre de députés ont cependant cru que l'Assemblée devait avoir l'occasion d'exprimer son opinion. C'est pourquoi il a soumis sa motion.

Le Canada, comme presque toutes les nations du monde, à ses problèmes de races. Ailleurs, on a essayé de concilier la plus large part d'autonomie avec la conquête. Exemple : ce que l'Angleterre a fait en Afrique-Sud en 1902. Le résultat a été de faire de l'Afrique-Sud un domaine loyal jusqu'à présent. Le monde a appris avec plaisir aussi l'heureuse nouvelle que la Russie entrât dans le conflit actuel en promettant aux Polonais la liberté religieuse et politique. Et à mesure que le temps avance on reconnaît davantage le droit des nationalités à la vie.

Au Canada, la Confédération a mis fin aux difficultés linguistiques. Depuis, l'on n'a eu que peu de raisons de se plaindre à ce sujet. M. Bullock voudrait avoir toute l'huile qui appartient à la Standard Oil pour la jeter sur les eaux troublées afin de prévenir la tempête qui menace.

Il y a cent ans Anglais et Prussiens se battaient contre le plus grand général français qui ait existé. En même temps Anglais et Canadiens-français se battaient au Canada contre les Etats-Unis et cette union en Amérique des descendants des deux nations qui luttaient l'une contre l'autre en Europe assurait le siècle de paix que nous venons de célébrer.

La plus grande lutte de l'histoire se poursuit en ce moment, mais dans quelles conditions différentes ! Au lieu des Anglais et des Allemands engagés contre la France, l'on voit les Français et les Anglais épaulés à épaule luttant pour les grands principes de civilisation et la mort du militarisme. Ce changement est dû surtout à l'esprit large de feu Édouard VII, qui en rapprochant les deux nations a mis en pratique le proverbe de l'union qui fait la force. Et pendant que les deux mères-patries combattent ensemble en Europe, rien ne devrait troubler l'harmonie qui devrait toujours exister entre leurs descendants ici. Nous avons aussi nos batailles à faire, pas du même genre que celles de l'autre côté, mais nos responsabilités ne sont pas moins grandes. Nous devons développer nos immenses ressources et pour cela nous avons besoin du concours des différents éléments qui forment notre population.

Sans discuter les droits des Canadiens-français au Canada, droits qui leur ont été garantis par la Confédération, ni la position des Canadiens-français de l'Ontario, on peut dire que les Français d'Ontario et du Canada ont certains droits moraux. Si l'effusion du sang est la plus grande preuve d'amour, d'héroïsme et de sacrifice, n'oublions pas que les Canadiens-français ont versé le leur tout le long des rives du Saint-Laurent et de l'Ottawa et qu'ils ont avec les Anglais, donné leur vie pour conquérir les Sauvages. Ce seul fait devrait donner aux Canadiens-français le droit moral, sans parler du droit légal et constitutionnel, de vivre ici et de jouir du privilège garanti à tout citoyen britannique d'apprendre et de parler sa langue maternelle.

Se tournant du côté des journalistes, M. Bullock ajoute : "Je désire demander à la presse de la Province de Québec de dire à nos amis de l'Ontario que la motion que je me propose de soumettre à cette chambre ne s'inspire pas d'un sentiment d'agression. Nous ne voulons pas dicter de ligne de conduite à l'Ontario, nous ne désirons pas lui contester son droit qui est celui de toutes les autres provinces d'être maîtresse de son système scolaire. Tout ce que nous voulons dire, c'est que nous regrettons qu'on ne s'entende pas, que nous regrettons qu'il y ait difficulté et que nous espérons qu'on règlera celle-ci en s'inspirant de principes généraux basés sur les droits des minorités reconnus par l'Empire britannique dans le monde entier. Quant à moi, descendant de ce groupe de Loyalistes de l'Empire qui abandonnèrent la Nouvelle-Angleterre pour demeurer sous le drapeau britannique et qui vinrent se fixer parmi les Canadiens-français de Québec, parlant au nom de la minorité anglo-protestante de Québec, comme ancien élève de l'école bilingue et père d'enfants qui fréquentent l'école bilingue, je désire simplement dire à nos amis d'Ontario : "Rappelez-vous toujours dans vos lois du plus grand mot qui soit tombé des lèvres du grand chef de l'Eglise chrétienne : "Faites toujours aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fit à vous-mêmes." Car c'est là l'esprit de toute vraie loi, l'esprit de la loi de l'Empire britannique et de la loi du Dominion du Canada."

(Suite à la troisième page)